

Jean-Michel Blanquer : « Une fausse bienveillance ne doit pas retarder les apprentissages »

Entretien

Dans sa circulaire de rentrée publiée mercredi 29 mai, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer fixe pour la maternelle de nouveaux objectifs en français, maths et langues vivantes.

- Recueilli par Denis Peiron, le 29/05/2019 à 05:02



La Croix : Pourquoi consacrer l'ensemble de votre circulaire de rentrée au premier degré, et en particulier à la maternelle ?

Jean-Michel Blanquer : Pour signifier que l'acquisition des savoirs fondamentaux en primaire est plus que jamais la priorité. Cette circulaire s'inscrit dans le sillage de la loi pour l'école de la confiance, examinée au Parlement, qui rend obligatoire l'instruction dès 3 ans, et dans la lignée des récentes annonces du président de la République, comme l'extension à la grande section du dédoublement des classes

dans l'éducation prioritaire et la limitation à 24 élèves des effectifs partout en grande section, CP et CE1.

Votre circulaire se double de documents d'accompagnement pour la maternelle qui renforcent les exigences en français, maths et langues étrangères. Diriez-vous qu'à ce jour, on n'y apprend pas assez ?

J.-M. B. : La maternelle doit être le lieu du bonheur d'apprendre. On y acquiert déjà beaucoup de choses. À travers le chant, on travaille le vocabulaire ; à travers le jeu, on structure son esprit. Mais cette circulaire et les documents qui l'accompagnent détaillent ce que chaque élève doit acquérir pour mieux préparer encore l'entrée au CP. Pour enrichir leur vocabulaire, et donc faciliter l'apprentissage futur de la lecture, il faut travailler sur les familles de mots, les synonymes, les antonymes. De même, les élèves doivent pouvoir lire l'écriture chiffrée jusqu'à dix, ordonner les nombres et dire combien il faut ajouter ou soustraire pour obtenir des quantités ne dépassant pas dix.

Il faut personnaliser le parcours de l'élève, tout en étant conscients que, s'agissant des compétences fondamentales, tous les enfants passent par les mêmes étapes. Il faut éviter qu'une fausse bienveillance n'aboutisse à retarder les apprentissages. Un enfant qui présente un vocabulaire pauvre a besoin d'être plus stimulé que les autres. Les évaluations de début de CP nous montrent de trop grandes disparités en matière de vocabulaire – la reine des batailles –, de maîtrise des correspondances entre lettres et sons, de connaissance des nombres. Disparités sur lesquelles on bute parfois pour transmettre les savoirs fondamentaux.

Pourquoi insistez-vous sur l'éveil systématique aux langues étrangères dès la grande section ?

J.-M. B. : Il est essentiel de sensibiliser à la diversité linguistique. Nous devons, avec des séquences courtes et régulières, aider les élèves à prendre conscience qu'il existe des langues différentes, qu'elles présentent des points communs, des différences, que chacune a sa musique et sa logique particulières. Loin de nuire à l'étude du français, cet apprentissage renforce le rapport au langage, les capacités d'expression, la confiance en soi.

Il est beaucoup question dans votre texte de sécurité affective. Une dimension insuffisante en maternelle ?

J.-M. B. : Cette dimension, déjà présente, mérite d'être cultivée davantage. Les exigences doivent aller de pair avec la bienveillance. Car les comparaisons internationales montrent que nos élèves ont moins confiance en eux que les autres, qu'ils préfèrent parfois ne pas répondre plutôt que de risquer une erreur. Et cette sécurité affective s'acquiert dès la maternelle, par l'écoute des autres, les jeux collectifs, la pratique de l'oral... Cela suppose aussi de soigner le lien avec les parents et d'offrir aux futurs professeurs – avec notre réforme de la formation – des modules consacrés à la maternelle.

Votre circulaire prévoit que l'emploi du temps en maternelle peut être aménagé « quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi », comme l'ont souhaité les sénateurs...

J.-M. B. : Notre volonté, en abaissant à 3 ans l'instruction obligatoire, est d'insister sur l'importance de l'école maternelle et d'en faire bénéficier les 26 000 enfants, souvent issus de familles défavorisées, qui ne la fréquentent pas et d'autres qui la fréquentent trop peu. Mais l'obligation d'assiduité peut s'aménager en petite section. J'y vois une souplesse normale.

Le Sénat souhaite que toutes les communes concernées par le financement des écoles maternelles privées – imposé par l'instruction obligatoire à 3 ans – puissent bénéficier d'une compensation de l'État, y compris celles qui, sans y être obligées, soutenaient déjà ces établissements. Souhaitez-vous voir cette disposition reprise par la commission mixte paritaire chargée de trouver un compromis entre Sénat et Assemblée ?

J.-M. B. : Notre position est fixe : nous appliquons les conséquences juridiques et constitutionnelles de l'instruction obligatoire à 3 ans. Nous finançons intégralement les dépenses nouvelles et avons accepté qu'elles ne soient pas prises en compte dans le calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement des budgets locaux, que la loi limite à 1,2 % par an. C'est là une position d'équilibre, alors que certains nous accusent d'en faire trop pour le privé et d'autres pas assez.

Emmanuel Macron entend limiter à 24 le nombre d'élèves par classe en grande section, CP et CE1. L'État accordera-t-il plus de moyens aux écoles privées pour les aider à réduire leurs effectifs, qui dépassent parfois les 30 élèves par classe ?

J.-M. B. : Il n'y a pas lieu de toucher à l'équilibre général, qui prévoit 80 % des moyens pour le public, 20 % pour le privé. Durant l'examen parlementaire, il a été question de la contribution de l'enseignement privé à la mixité scolaire, qui pourrait être plus grande. Et cette question serait soulevée s'il devait y avoir des discussions sur les moyens.

Ma priorité consiste, en renforçant les taux d'encadrement et en faisant passer des messages éducatifs ambitieux, à restituer aux écoles publiques une attractivité qui s'était parfois érodée. Nous avons mis un garrot limitant les phénomènes de fuite vers le privé : en 2018, la baisse démographique se répercute de manière identique dans les écoles privées sous contrat et les écoles publiques. Ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Il n'est pas sain d'avoir un système dans lequel le privé apparaîtrait comme un recours face à la dégradation supposée de l'enseignement public.

Devant le Sénat, vous avez reconnu que le débat n'était « pas mûr » s'agissant des établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) regroupant des écoles et des collèges. Cette disposition pourrait-elle être réintroduite en commission mixte paritaire ?

J.-M. B. : Les débats ont montré en effet que le sujet n'était pas totalement mûr. Dans un tel contexte, je préférerais que cette disposition soit écartée. Elle est née à l'Assemblée d'un amendement qui tient compte des nombreuses études montrant qu'on a tout à gagner à améliorer la transition entre CM2 et sixième. Mais certains l'ont caricaturée en soutenant que les EPSF constituaient un risque pour les écoles et leurs directeurs. Au lieu de rester sur un malentendu, je préfère remettre ce dossier à plat et en discuter au cours des prochains mois avec les différents partenaires.

La circulaire de rentrée

Un document qui donne le cap : la nouvelle circulaire de rentrée, longue de huit pages et publiée au bulletin officiel de l'Éducation nationale, énonce les priorités pour la future année scolaire.

Le rôle clé de la maternelle : l'objectif est de « renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux ». En mathématiques notamment, le rôle du jeu et de la manipulation doit être « prépondérant ».

Des « priorités stratégiques » pour l'élémentaire, classe par classe. L'enjeu du CP, par exemple, est de « conduire au plus vite les élèves à automatiser les procédures de décodage (des lettres et des mots), à accéder à une lecture autonome et à une compréhension de ce qu'ils lisent. » En maths, il est aussi question de « rythme soutenu ». « Les élèves apprennent à résoudre des problèmes mathématiques et mobilisent le sens des quatre opérations. »